

# Charte d'utilisation de l'EPN (Espace Public Numérique)

---

## Inscription

- Avant l'accès, il est demandé de **présenter sa carte d'identité** au comptoir.
- Avant le **premier** accès, les usagers **de moins de 12 ans** doivent faire remplir **une autorisation par un parent/responsable**.

## Accès

- Horaire d'accès pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.
- En cas de forte affluence, l'accès sera limité pour une durée maximale de 60 minutes.
- La consommation de boisson ou de nourriture est interdite à proximité du matériel informatique.
- Les sites consultés doivent respecter la législation en vigueur (droits de l'homme, droits d'auteur...) et être en accord avec les missions d'une bibliothèque de service public. Sauf recherche documentaire précise et motivée la bibliothèque émet de vives réserves quant à la consultation de sites porteurs d'idéologies antidémocratiques et discriminatoires, faisant l'apologie de la violence, du racisme, de pratiques illégales (drogues...) ou attentant à la dignité humaine (pédophilie, pornographie...).

## Divers

- **Impression : 0,15€ la feuille imprimée en noir et blanc.** Les impressions s'effectuent sous la responsabilité du lecteur.
- Un accompagnement pour une recherche documentaire est possible mais **uniquement sur rendez-vous**.
- N'importe qui peut publier n'importe quoi sur Internet. Mieux vaut donc garder une **attitude critique**, s'interroger sur la nature du site consulté et toujours **vérifier l'information** avec d'autres sources (autres sites, livres, revues...).
- La bibliothèque recommande aux jeunes lecteurs **de ne pas communiquer leurs coordonnées** (nom, adresse, téléphone) sur Internet.
- Ne pas oublier de se déconnecter des sites consultés ni d'effacer les documents éventuellement téléchargés.

### ➤ **Il est strictement interdit de:**

1. Sauvegarder des fichiers dont la provenance n'est pas sécurisée sur le disque dur des ordinateurs
2. Installer des logiciels supplémentaires

3. Dégrader le matériel ou les logiciels : toute dégradation est susceptible d'entraîner le retrait de la carte de lecteur ainsi que le remboursement des dégâts occasionnés.
4. Modifier des paramètres de configuration et d'affichage des ordinateurs
5. Effectuer soi-même une réparation
6. Pirater (violation du système de protection de l'installation et du réseau)
7. Modifier ou supprimer des données installées dans l'ordinateur
8. Eteindre les ordinateurs

➤ **Nous déclinons toute responsabilité en cas :**

1. D'utilisation illégale ou commerciale de leur matériel;
  2. D'utilisation abusive de cartes de crédit et/ou en cas d'achats inconsidérés par des mineurs d'âge;
  3. D'utilisation non respectueuse du courrier électronique (y compris spamming) et du chat ou pour les propos tenus sur l'Internet
  4. Pour la qualité de l'information trouvée sur l'Internet.
  5. De vol ou de perte d'objet.
- **Le formateur/animateur aura accès de son poste à tous les écrans du réseau et pourra intervenir en cas d'infraction au présent règlement quand il le juge utile.**
  - **L'utilisateur utilisant l'EPN accepte de facto de se conformer à la Charte affichée dans le local.**
  - **Tout non-respect de cette Charte entraînera l'exclusion de l'EPN.**